

Date : 24 février 2021

de : David SCHUMMER
fonction : Président GSE
tel : 06 08 76 64 88
E mail : david.schummer@se.com

à : Franck FUGIER - Secrétaire adjoint du Comité Social et Economique Schneider Secure Power et responsable de l'initiative local de Grenoble

Pour info : Tous les membres du comité directeur et du comité opérationnel de Grenoble Sports Entreprises

Objectif : Convention entre Grenoble Sport Entreprises (ci-après « GSE ») et le Comité Social et Economique Schneider Secure Power Grenoble, (ci-après « CSE Signataire ») pour une durée de 3 ans (saison 2021 à 2023).

Objet de la convention :

Cette convention définit les modalités d'accueil et de participation aux activités sportives de l'association « GSE » des ouvriers et ayants droit (ci-après le ou les « membre(s) ») du « CSE signataire » et conformément aux statuts et règlement intérieur de « GSE » :

- Statuts déposés en préfecture sous le n° W381008266,
- Règlement intérieur actualisé le 23 juin 2020.

Article 1 - Durée de la convention et renouvellement :

- La durée est fixée à 3 ans, elle est renouvelée à dater de ce jour et jusqu'au 30 novembre 2023.
- Chacune des 2 parties signataires s'engage, à échéance de l'accord, à rediscuter du renouvellement ou de la suite à donner à cette convention.
- Durant la période couverte par la présente convention, si l'une des 2 parties signataires souhaite se désengager ou apporter une modification à la convention, elle pourra le faire à condition d'en avoir prévenu l'autre partie, par courrier recommandé, avant le 30 juillet de l'année en cours.

Article 2 - Financement du GSE :

La participation du CSE signataire sera de 3 000 euros par an.

Il est entendu que ce montant sera revu lors de la prochaine convention en fonction du nombre d'adhésions des ouvriers et ayants droit du CSE signataire.

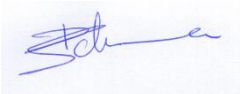
Article 4 - Représentativité du « CSE Signataire » au Comité Directeur du GSE :

7 membres du Comité Directeur sont désignés par les CSE signataires : le CSE Schneider Electric Grenoble, le CSE Secure Power Grenoble et le CSE Rolls-Royce Civil Nuclear SAS. Un membre sera désigné par le CSE Schneider Secure Power Grenoble et le représentera au Comité Directeur du GSE.

Article 3 - Documents et informations mis à disposition des « membres » du « CSE Signataire » :

- Le statut des adhérents du « CSE Signataire » devra être conforme aux dispositions du Règlement Intérieur de « GSE ».
- Le « GSE », s'engage à fournir au CSE de Schneider Electric Secure Power la liste nominative des adhérents (ouvrant et ayant droits) à l'association de Grenoble sport entreprise, lors de l'envoi de la facture annuelle.
- Les informations des sections de « GSE » sont diffusées via le site internet de « GSE », <https://www.gse.asso.fr> et le « CSE Signataire » les relaiera via ses outils de communication interne.
- Le « GSE », à la demande du « CSE Signataire », participera au moins une fois durant la période couverte par cette convention, à une animation pour présenter les différentes sections au forum « CSE Signataire ».
- A la signature de cette convention, les employés du « CSE signataire » auront droit à toutes les activités proposées par le GSE et son partenaire l'InterCE HP, selon la tarification actuelle appliquée aux ouvriers et ayants droit des CSE signataires.

David SCHUMMER
Président GSE



Franck FUGIER
Secrétaire adjoint CSE Schneider Secure Power Grenoble

